Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La rade en rade».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 21 mars 2012, dans le rapport M-738 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de lui présenter un état de situation des travaux à ce jour;

– d'inviter le Conseil d'Etat à aller de l'avant sur le projet du poste réunissant les partenaires sécuritaires;

– de tenir le Conseil municipal informé, au moins deux fois par an, de la collaboration entre les différents partenaires et de l'état d'avancement des projets.